



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du 21 septembre 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS** le 21 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 13 septembre 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 44

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avait donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET		J.L. BENETTI	X
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY		J.F. CLARAZ	X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		B. SANTAIS	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		E. BUEVOZ	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY			X
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

**154-2023 CHOIX DU SCENARIO POUR LA POURSUITE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MULTISERVICE A SAINT PIERRE D'ALBIGNY ET ABROGATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 91-2021 ET 92-2021 DU 20 MAI 2021 ET N°187-2022 DU 15 DECEMBRE 2022**

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Par délibération du 15 décembre 2022, le Conseil communautaire a délibéré pour signer avec la commune de Saint Pierre d'Albigny, une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment dit « multiservice ».

Le programme de l'opération portait sur :

- la création d'un pôle culturel comportant une médiathèque et une école de musique construit et géré par la commune de Saint Pierre d'Albigny
- la création d'une France service construite et gérée par la communauté de communes Cœur de Savoie
- la création, par la communauté de communes, d'un centre social permettant d'accueillir le siège administratif de l'association La Partageraie, structure porteuse du Centre social, ainsi que des locaux de réunion et d'activité pour la mise en œuvre de son projet : le Relais Petite Enfance, le centre de loisirs 3-11 ans, l'espace jeune et le PIJ et des locaux d'activité intergénérationnels
- des espaces de bureaux, construits par la communauté de communes
- l'aménagement des abords du site, réalisé par la commune de Saint Pierre d'Albigny.

L'opération devait se réaliser sur un tènement appartenant à la commune de Saint Pierre d'Albigny, à prélever sur la parcelle cadastrée E1253, à proximité des écoles, du collège et du Gymnase.

Le projet devait démarrer au printemps 2023 par l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre. La délibération prévoyait également que la communauté de communes délèguerait la maîtrise d'ouvrage à la SPL de la Savoie dont elle est membre.

Après avoir procédé à une analyse financière début 2023, la commune a fait connaître en juin 2023 son intention de suspendre son projet de construction d'un pôle culturel. Elle réinterrogera l'opportunité de ce projet quand elle aura retrouvé des marges financières, à l'horizon 2026.

La communauté de communes se doit donc, de son côté, de se positionner quant à son propre projet.

Plusieurs possibilités s'offrent à elle :

Scénario 1/ Abandon pur et simple du projet

Scénario 2/ Abandon de ce projet à cet emplacement ; recherche d'un nouveau terrain par la communauté de communes pour réaliser les équipements relevant de sa compétence

Scénario 3/ suspension du projet par la communauté de communes, pour attendre la commune

Scénario 4/ Poursuite du projet par la CCCS pour sa partie, sur le tènement identifié parcelle E1253, mais en sortant d'une logique de bâtiment unique mutualisé qui avait prévalu jusqu'alors pour mutualiser le maximum de surfaces (toilettes, vestiaires, salles de réunion, locaux de ménages, ascenseur...); le programme prévoirait alors, dans un deuxième temps, la construction d'un bâtiment indépendant, sur le même tènement, pour les besoins propres de la commune (école de musique et médiathèque).

Les différents scénarios évoqués présentent les avantages et/ou inconvénients suivants :

	AVANTAGES	INCONVENIENTS
<b>SCENARIO 1</b> : Abandon du projet	Economie pour le budget de la CCCS	Locaux mal adaptés à l'accueil du public : - la Partageraie continue à fonctionner dans des locaux plus ou moins bien adaptés et non accessibles - la France Services continue à fonctionner dans des locaux qui devaient être provisoires
<b>SCENARIO 2</b> : recherche d'un nouveau terrain pour les seuls équipements de la CCCS	On ne perd pas de temps ; on avance sur ce projet	- il faut trouver un terrain à SPA - il faut construire des locaux de restauration pour le centre de loisirs (surcoût de 400 K€ environ)
<b>SCENARIO 3</b> : suspension du projet sine die - on attend la commune	- On maintient l'approche de locaux mutualisés (économie de surfaces construites et donc de coûts) - on utilise le restaurant scolaire existant	- pas de maîtrise des délais de réalisation - Public accueilli dans des conditions non satisfaisantes
<b>SCENARIO 4</b> : la CCCS construit ses locaux sur le tènement d'origine - la commune construira ultérieurement des locaux à côté	- on maîtrise les délais de réalisation - on utilise le restaurant scolaire existant - Le public est accueilli dans de bonnes conditions dans un délai raisonnable	- pas de locaux mutualisés, ou fonctionnement moins pratique

Après échanges en Bureau du 28 août puis en comité des Maires du 31 août 2023, il est proposé au Conseil communautaire de retenir le scénario 4.

Néanmoins, la communauté de communes souhaite obtenir l'accord et certaines garanties de la commune avant de se lancer dans la poursuite de ce projet, et notamment de faire valider, par délibération du conseil municipal de Saint Pierre d'Albigny :

- Cette nouvelle orientation du projet
- La vente à la CCCS de la surface de terrain nécessaire à la réalisation de sa part du projet d'ensemble à prélever sur la parcelle cadastrée E1253
- La réalisation conjointe par la commune et la CCCS d'une concertation avec la population concernant la réalisation des équipements publics pressentis à cet emplacement, intercommunaux et communaux, même si ces derniers ne seront réalisés que dans un 2<sup>ème</sup> temps ;

Enfin, pour ce qui concerne la phase de réalisation, le Bureau propose que la communauté de communes concentre tout d'abord ses efforts, pour ce qui concerne les projets de grande envergure portés par le Budget principal, sur les projets déjà engagés, notamment le technicentre à Montmélian et le pôle enfance à Valgelon-La-Rochette, et différer le démarrage effectif du projet de Saint Pierre d'Albigny à 2025.

Dans le cadre de ce scénario 4, comme pour tout autre scénario, il conviendrait alors de rapporter les délibérations N°91-2021 et 92-2021 du 20 mai 2021 portant création d'un jury de concours et d'une commission d'appel d'offres ad hoc pour le projet de Saint Pierre d'Albigny, ainsi que la délibération N°187-2022 du 15 décembre 2022 précitée, étant précisé ici :

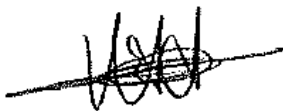
- Que ces trois délibérations n'ont pas encore été mises en œuvre ;
- Que la délibération N°93-2021 du 20 mai 2021 portant création d'une commission MAPA ad hoc pour le projet de Saint Pierre d'Albigny est quant à elle maintenue car elle a connu un commencement d'exécution avec le choix du programmiste ;
- Que la mission d'élaboration du programme, attribuée dans le cadre de la délibération N°93-2021, mission à ce jour suspendue et non achevée, qui a été initiée dans le cadre d'un groupement de commandes entre la communauté de communes et la commune de Saint Pierre d'Albigny par décision de Bureau du 14 mars 2022, n'est pas affectée par l'abrogation de la délibération N°187-2022 et peut être réorientée et conduite à son terme sur la base du scénario retenu.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le choix du scénario 4 énoncé ci-dessus, concernant le projet de construction d'un bâtiment multiservice à Saint Pierre d'Albigny ;
- **AUTORISE** la Présidente à poursuivre toutes démarches préparatoires à la mise en œuvre de ce scénario ;
- **OBTIENT** l'accord et le soutien du Conseil Municipal de Saint Pierre d'Albigny quant au choix opéré par la communauté de communes pour la poursuite de ce projet et pour les phases de concertation auprès de la population, notamment ;
- **RAPPORTE** les délibérations :
  - N° 91-2021 du 20 mai 2021 portant « Construction d'un bâtiment multi-service en co-maitrise d'ouvrage à Saint Pierre d'Albigny – constitution d'un jury de concours ad hoc »,
  - N° 92-2021 du 20 mai 2021 portant « Construction d'un bâtiment multi-service en co-maitrise d'ouvrage à Saint Pierre d'Albigny – constitution d'une CAO ad hoc »,
  - et N°187-2022 du 15 décembre 2022 portant « Convention de co-maitrise d'ouvrage entre la communauté de communes et la commune de Saint Pierre d'Albigny pour la construction d'un bâtiment multiservice » et autorisant la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la SPL de la Savoie.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**Le Secrétaire de séance**



**Sébastien MARTINET**

**La Présidente,**



**Béatrice SANTAIS**

